



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE
n°07/2022
Exploitation de Vente de poulets grillés et diverses grillades.

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion

31, rue du Centre – local n°4 Beauséjour

Tél : 0262 80 .02.35

Adresse électronique : madeleine@ville-saintemarie.re

Contexte :

La DDEEI a reçu une demande d'occupation d'intérêt spontanée pour l'exploitation de vente de poulets grillés et diverses grillades.

Conformément aux articles L2122.1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la DDEEI procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrente.

Mode de passation :

Procédure de sélection en application de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet :

Mise à disposition d'un emplacement pour la vente de poulets grillés et diverses grillades.

Lieu :

Parcelle n° AD 69
Rue la République
97438 SAINTE-MARIE

Caractéristiques principales :

Surface / longueur : 16 m².

Type : Chapiteau sans emprise au sol.

Forme juridique :

Convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Durée de l'occupation :

Durée d'1 an à compter de la signature.

Contenu de la proposition :

Dossier de présentation du projet envisagé.

Critère de sélection :

Qualité de la proposition.

La Commune se réserve le droit de rejeter à tout moment les candidatures des candidats s'il apparaît que leurs capacités économiques et financières d'une part et leurs capacités professionnelles d'autre part à exécuter la convention d'occupation temporaire du domaine public sont insuffisantes.

Contact et demandes de renseignements et adresse à laquelle le dossier doit être retiré :

La DDEI
Service Economique
31, rue du Centre - local n°4 – Beauséjour
Tél : 0262 80.02.35

Date limite de réception : LUNDI 04 AVRIL 2022 à 16h00.

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et l'heure limites ou incomplets ne seront pas retenus.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'une publication sur le site internet www.ville-saintemarie.re à compter du 2022.